

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2025

Sur convocation du 07 février 2025, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 13 février 2025 à 19h00, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents: Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert

CHIODINI, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Jacqueline PECORARO, Jean

BARDET, Guy PHILIPPE, Gilbert LIENARD, Brigitte BARRET

Pouvoirs: Sylvie AUROY à Jean BARDET

Excusés: Valérie STEFANUTTI, Marlène CHAFFARD, Stéphane GREVE, Olivier COUET,

Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Brigitte BARRET

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2024,

2. Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le département,

3. Travaux éclairage public et fournitures pour le renouvellement de 27 points lumineux

4. Programme ONF 2025

5. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### I. Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le département (DCM n° 25/01)

Vu la délibération n°24/13 du 03/04/2024 autorisant le classement de la section 34.370 à 34.525 en agglomération

Yves GUILLOTTE, Maire informe le Conseil Municipal que pour l'aménagement de la route d'Allonzier la RD3, il convient de signer une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le département. La convention a pour objet :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- Déterminer la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec département.

Travaux éclairage public et fournitures pour le renouvèlement de 27 points lumineux (DCM 25/02)

Christian BOCQUET, Maire-adjoint, présente au conseil municipal les travaux Eclairage public et fournitures.

PV du 13 février 2025

Le devis des travaux et fournitures s'élèvent à :

Eclairage public

| Loiding public               |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - Montant HT des Travaux     | 11 481.68 €        |
| - Montant HT des fournitures | 10 701,28 €        |
| + maîtrise d'œuvre (3 %)     | 665.49 €           |
| Total HT des travaux         |                    |
| TVA 20 %                     | 4 569.69 €         |
| MONTANT TOTAL TTC            | <u>27 418,15 €</u> |

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel au taux de **30** % sur le montant HT, soit 22 848,45 € plus 20% de subvention au titre fond vert. La dépense HT pour la commune sera de 11 424,23 €

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les travaux présentés ci-dessus ;
- DECIDE de demander au maire de solliciter les subventions auprès du SIESS ;
- DECIDE d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- DECIDE de prévoir les crédits nécessaires.

# II. **PROGRAMME ONF 2025** (DCM 25/03)

M. Christophe PONCON, agent de l'ONF, informe la mairie des travaux à prévoir pour 2025.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord quant au programme de travaux présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- DECIDE d'inscrire le montant des travaux retenus au budget primitif 2025, section fonctionnement.

| DESCRIPTIF DES ACTIONS<br>ET LOCALISATIONS  | MONTANT<br>EN EUROS HT |
|---|------------------------|
| TRAVAUX SYLVICOLES Dégagement manuel de plantation, localisation : (secteur des Crêts et de La Louvetière) 12.u, 3.u, 4.u, 7.u, 8.u. Dégagement en plein des jeunes plantations de chênes, feuillus divers et pins dans les parcelles 3, 4, 8 et 12 (secteur des Crêts) | 2 370,00               |
| TRAVAUX DE MAINTENANCE Entretien du périmètre : débroussaillement manuel, localisation : 11.u, périmètre plle 11 (secteur des Effrasses)  | 3 020,00               |
| TOTAL   | 5 390,00               |

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord quant au programme de travaux présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- DECIDE d'inscrire le montant des travaux retenus au budget primitif 2025, section fonctionnement.

# III. DIVERS

Bilan de trappage des chats pour 2024
Electricité appartement
EPF BALLEYDIER ROSSY
Prêt salle de Véry pour gymnase

SPA pas de convention pour l'instant car il y a encore un crédit de 400 euros

Fin de la séance : 20H00

La secrétaire de séance, Brigitte BARRET

BE

Le Maire, Yves GUILLOT